



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 25 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi vingt-cinq à dix-huit vingt cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

Mme Sylviane FONDS ; Mme Anny GENIPA ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA M. Richard PROMENEUR ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. AJAS Patrick ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL- ALBON par Mme Anny GENIPA
Mme Patricia VINGADASSALON par Mme Manuela PETRO-METONY

Absents : M. Yvon COMBES ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Annick ABELA ;

DELIBERATION N°2023/10/113

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER POUR LE PROJET SCOLAVIRON

Dans le cadre de la Route du Rhum 2022, Le Collège Appel du 18 juin, le Lycée Bertène Juminer et la Société Nautique de la Baie de Saint-Malo (SNBSM) ont mené un projet pédagogique destiné à permettre à 12 élèves des collège et lycée de la commune de participer au Challenge Aviron organisé à cette occasion avant le départ de la course à Saint Malo.

Les douze collégiens et lycéens lamentinois se sont rendus à Saint Malo pour le départ de la Route du Rhum et ont pu accueillir en retour la délégation malouine pour une visite de la baie de Blachon et d'une mini régata à voile et d'aviron.

Le 17 novembre 2022, le conseil municipal actait le partenariat de la ville dans ce projet. Aujourd'hui et afin de permettre la régularisation de l'ensemble des dépenses relatives à la participation de la ville, il est

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	23

Date de la convocation

18 octobre 2023

Date d'affichage de la délibération

Adopte à l'unanimité



proposé de voter un accompagnement à hauteur de 6 195 € pour les frais de déplacement des collégiens et lycéens à Saint-Malo.

Le conseil Municipal

Considérant La politique de soutien aux associations voulue par la commune,

Considérant, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

Considérant, que la demande de subvention s'est faite de manière règlementaire et s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de Lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver la prise en charge des frais de déplacement du projet scolaviron pour un montant de 6195€

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE